

Conditions d'utilisation de mycitizenM+

mycitizenM+ est proposé par citizenM subscription B.V., Leidseweg 219, 2253 AE Voorschoten, Pays-Bas, support@citizenm.com, 020 811 7000. L'accord juridiquement contraignant qui régit mycitizenM+ est énoncé dans nos conditions générales ci-dessous. Veuillez les lire attentivement, car elles définissent vos droits et obligations ainsi que les nôtres.

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'accord mycitizenM+ conclu entre citizenM subscription B.V. (« citizenM ») et vous, ainsi qu'aux réservations et à l'occupation de chambres dans un hôtel citizenM, à l'exclusion des conditions générales de toute autre partie. En outre, lorsque vous réservez une chambre dans le cadre de votre contrat mycitizenM+, votre réservation sera régie par les [conditions générales de citizenM](#) au moment de la réservation, lesquelles sont incorporées par référence.

2. Avantages

Les avantages mycitizenM+ proposés dans le cadre du contrat mycitizenM+ sont les suivants :

- toujours quinze pour cent (15 %) de réduction sur le tarif de base de la chambre, quinze pour cent (15 %) de réduction sur la nourriture et les boissons (sauf le petit-déjeuner ou si la réduction est interdite par la loi) et quinze pour cent (15 %) de réduction sur les salles de réunion. La réduction n'est pas cumulable avec d'autres offres ;
- disponibilité garantie pour les réservations de chambres effectuées jusqu'à deux (2) jours avant l'arrivée. La disponibilité garantie peut être soumise à certaines restrictions qui, le cas échéant, vous seront communiquées au moment de la réservation ;
- les réservations de salles de réunion sont soumises à disponibilité ;
- départ tardif gratuit et, dans certains hôtels, chambre avec vue premium selon la disponibilité ; et
- une (1) personne supplémentaire dans la chambre est autorisée.

Les avantages mycitizenM+ peuvent être utilisés (i) sur un inventaire qui a été rendu public uniquement et (ii) pour réserver un maximum de deux (2) chambres par séjour. Les avantages mycitizenM+ vous sont personnels et ne peuvent pas être transférés. Toute tentative de transfert est nulle et non avenue. Pour éviter toute ambiguïté, vous ne pouvez acheter les avantages mycitizenM+ que pour votre propre compte et vous ne pouvez avoir qu'un (1) seul abonnement à la fois. Si nous découvrons que vous avez plusieurs abonnements, nous nous réservons le droit de résilier tous ces abonnements conformément à l'article 7.

3. Impôts

Les frais mycitizenM+ comprennent les taxes applicables telles que la TVA, la taxe de séjour

et la taxe d'État.

4. Période mycitizenM+, renouvellement tacite, vos droits de résiliation

Votre abonnement mycitizenM+ est conclu pour une période de douze mois. Votre abonnement mycitizenM+ est valable pendant douze (12) mois à compter de la date de souscription jusqu'au dernier jour du mois qui précède immédiatement le mois de début de l'abonnement, à moins qu'il ne soit suspendu ou résilié conformément aux présentes conditions générales.

À l'expiration de la période initiale de douze mois de mycitizenM+, votre abonnement mycitizenM+ sera automatiquement renouvelé pour des périodes successives de trente (30) jours, à moins que vous ne résilieez votre forfait mycitizenM+ en nous en informant avant l'expiration de la période en cours.

5. Droit de rétractation

Dans les juridictions dans lesquelles les lois obligatoires sur la protection des consommateurs le permettent, vous pouvez vous retirer de votre abonnement mycitizenM+ sous quatorze (14) jours maximum à compter de la date d'achat de votre abonnement mycitizenM+ ou pendant la période pertinente requise par la loi applicable.

Si vous vous retirez de votre abonnement mycitizenM+ pendant la période de rétractation, nous vous rembourserons, sur le même mode de paiement que celui que vous avez utilisé, l'équivalent du premier (1er) versement mensuel de vos frais mycitizenM+ si nous les recevons. Si vous avez utilisé vos avantages mycitizenM+ pendant la période de rétractation, l'équivalent de vos premiers (1ers) frais mensuels mycitizenM+ sera perdu. Vous pouvez vous retirer de votre abonnement mycitizenM+ dans la section d'abonnement de votre compte ou en soumettant le modèle de formulaire de rétractation joint aux conditions générales mycitizenM+ en annexe A.

Si vous vous êtes retiré(e) de votre abonnement mycitizenM+ pendant le délai de rétractation et que vous avez utilisé vos avantages mycitizenM+ pendant ce délai, vous ne pouvez pas souscrire un nouvel abonnement mycitizenM+ pendant une période de douze (12) mois suivant votre retrait.

6. Paiement

Vous acceptez de payer les frais mycitizenM+ à l'avance. Vos avantages mycitizenM+ seront disponibles dès que possible dès réception du paiement des frais mycitizenM+ mensuels ou annuels en fonction de votre choix. Si un paiement n'est pas réglé, en raison d'une expiration, de fonds insuffisants ou pour toute autre raison, nous pouvons suspendre vos avantages mycitizenM+ jusqu'à ce que nous ayons réussi à débiter un mode de paiement valide. Tant que votre abonnement mycitizenM+ est suspendu, vous n'aurez pas le droit d'échanger vos avantages mycitizenM+.

Il peut vous être demandé de fournir un mode de paiement accepté afin d'activer votre forfait mycitizenM+, ainsi que d'autres informations de paiement. En acceptant les présentes conditions générales lors de la souscription d'un abonnement mycitizenM+, vous nous

autorisez par la présente à débiter à l'avance le mode de paiement que vous avez spécifié pour votre abonnement mycitizenM+ sur une base mensuelle ou annuelle en fonction de votre choix. Vous autorisez l'émetteur du mode de paiement que vous avez sélectionné à payer les frais mycitizenM+ et vous acceptez que votre accord sur les présentes conditions générales soit reconnu comme une autorisation à l'émetteur du mode de paiement de payer les frais mycitizenM+. Vous acceptez de fournir des informations de paiement mises à jour sur demande et chaque fois que les informations que vous avez précédemment fournies ne sont plus valides.

Dans le cadre de votre forfait mycitizenM+, vous acceptez de nous fournir votre adresse e-mail valide actuelle et de nous autoriser à vous fournir tous les avis relatifs aux présentes conditions générales par l'intermédiaire de cette adresse e-mail. En cas de changement, vous devez nous fournir votre nouvelle adresse e-mail.

7. Limitation de responsabilité

La section 7 définit notre entière responsabilité en cas de violation des présentes conditions générales et de toute représentation, déclaration ou acte délictueux ou omission, y compris la négligence, découlant de ou en relation avec les présentes conditions générales. Notre responsabilité envers vous pour toute perte ou tout dommage contractuel ou délictueux, y compris la négligence, ne dépassera pas le montant des frais mycitizenM+ que vous nous avez payés. Notre responsabilité totale envers vous pour toutes les réclamations, dans leur ensemble, ne dépassera pas le montant que vous nous avez effectivement payé au cours des douze (12) mois précédant immédiatement la date de votre ou vos premières réclamations. Nous ne serons pas non plus responsables envers vous de toute perte ou tout dommage spécial, indirect ou consécutif, quelle qu'en soit la cause (y compris la négligence). Rien dans les présentes conditions générales n'exclura ou ne limitera la responsabilité de l'une ou l'autre des parties en cas de décès ou de blessure corporelle résultant de sa négligence, ou en cas de fausse déclaration frauduleuse.

8. Force majeure

En aucun cas, nous ne serons responsables ou obligés de payer une quelconque indemnité pour toute violation des présentes conditions générales ou pour tout retard ou défaut de fourniture des services contractés en raison de circonstances indépendantes de notre volonté, telles que des cas de force majeure, des catastrophes (naturelles), des pandémies ou des épidémies, des incendies, (actes de) guerre et terrorisme, des grèves, des émeutes, des troubles civils, des réglementations gouvernementales, des conflits professionnels, des conditions météorologiques défavorables ou tout autre événement, circonstance ou urgence exceptionnel et catastrophique, retards de transport, pannes de services ou incapacité d'obtenir toute information nécessaire ou tout consentement de toute autorité.

9. Âge requis

Vous devez être âgé(e) d'au moins 18 ans ou avoir atteint l'âge légal de la majorité dans votre territoire de résidence, pour souscrire un abonnement mycitizenM+.

10 Confidentialité

Nous collectons vos données personnelles que vous fournissez lorsque vous achetez un

abonnement mycitizenM+, réservez une chambre et séjournez chez nous. Ces données personnelles sont traitées conformément à notre [déclaration de confidentialité](#) et également conformément à toutes les lois et réglementations applicables.

11. Résiliation

Nous pouvons résilier votre abonnement mycitizenM+ avec effet immédiat, sans préavis, si : (i) votre paiement est en retard (à condition que nous déployions des efforts commercialement raisonnables pour vous informer du paiement en retard avant de le résilier) ; (ii) vous fournissez des informations fausses ou inexactes ; ou (iii) nous déterminons que vous avez violé les présentes conditions générales ou [les conditions générales de citizenM](#). Vous devez payer tous les frais mycitizenM+ dus en vertu des présentes conditions générales jusqu'à la date effective de la résiliation incluse. Si nous résilions votre forfait mycitizenM+ pour un motif valable, le montant total des réductions que vous avez reçues en sus des frais mycitizenM+ déjà payés devra être remboursé. Nous facturerons cela sur votre mode de paiement spécifié. De plus, vous n'aurez pas le droit d'acheter un mycitizenM+ ultérieur pendant une période de douze (12) mois à compter de la date effective de la résiliation.

Une fois que votre abonnement mycitizenM+ est résilié, annulé ou si vous vous êtes retiré(e) de votre abonnement mycitizenM+, vous ne pourrez plus bénéficier ni n'utiliserez des avantages mycitizenM+ et toute réservation future sera facturée au tarif équivalent sans la réduction de quinze pour cent (15 %).

Nous pouvons mettre fin à votre forfait mycitizenM+ à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Si nous résilions votre forfait mycitizenM+ avant le dernier jour de la première période mycitizenM+, nous vous rembourserons tous les frais mycitizenM+ déjà payés au prorata du nombre de mois complets restants de la première période mycitizenM+. Si nous résilions votre abonnement mycitizenM+ au cours du dernier mois de la première période mycitizenM+ ou au cours de tout autre mois du forfait mycitizenM+ renouvelé pour une durée indéterminée, nous vous rembourserons tous les frais mycitizenM+ qui nous ont déjà été payés pour le mois. .

12. Essai gratuit

Nous pouvons vous offrir une période d'essai gratuit unique pendant laquelle vous pouvez utiliser gratuitement les avantages mycitizenM+ (un « Essai gratuit »). La durée d'un tel Essai gratuit peut varier de temps à autre. Il peut être annulé à tout moment avant l'expiration de la période. Si vous l'annulez, vous pouvez continuer à bénéficier des avantages mycitizenM+ jusqu'à la fin de la période de l'Essai gratuit. À moins que vous ne le résilie avant l'expiration de la période de l'Essai gratuit, ce dernier sera converti en un forfait payant mycitizenM+ le jour suivant le dernier jour de votre Essai gratuit et le mode de paiement que vous avez spécifié sera débité immédiatement. Nous nous réservons le droit de révoquer l'Essai gratuit et les avantages mycitizenM+ associés dans le cas où nous avons raisonnablement déterminé que vous n'êtes pas éligible, pour cause d'abus de l'Essai gratuit ou pour toute autre raison.

13. Changements

Nous pouvons modifier notre abonnement mycitizenM+, y compris, mais sans s'y limiter, les avantages mycitizenM+, les frais mycitizenM+ et les présentes conditions générales, de

temps à autre et à tout moment. Nous vous communiquerons tout changement au moins trente (30) jours avant leur entrée en vigueur. Si le changement a un impact négatif sur votre utilisation de mycitizenM+, vous pouvez résilier votre forfait my citizenM+ en fournissant un avis de résiliation avant son entrée en vigueur. Si vous ne prenez aucune mesure, il sera considéré que vous avez accepté le changement.

14. Accord complet

Les présentes conditions générales constituent l'intégralité de l'entente et de l'accord entre vous et citizenM en ce qui concerne l'objet des présentes. Si une disposition des présentes conditions générales, ou une partie de celles-ci, est jugée non valide ou inapplicable par un tribunal compétent, cette décision n'affectera pas la validité de toute autre disposition des présentes conditions générales, ou d'une partie de celles-ci. Aucune renonciation à une disposition des présentes conditions générales, ou à une partie de celles-ci, que ce soit par la conduite ou autrement, ne sera considérée comme une renonciation continue ou une renonciation à toute autre disposition des présentes conditions générales, ou à une partie de celles-ci.

15. Loi applicable et juridiction si vous ne résidez pas aux États-Unis

Si vous ne résidez pas aux États-Unis, les présentes conditions générales et tout abonnement mycitizenM+ souscrit en vertu de celles-ci seront régis et interprétés conformément à la loi néerlandaise. Les litiges seront soumis à la juridiction non exclusive du tribunal compétent d'Amsterdam, aux Pays-Bas. Ce choix de loi et de juridiction ne porte pas atteinte à la protection des consommateurs assurée par des dispositions auxquelles il ne peut être dérogé par accord en vertu de la loi qui, en l'absence de choix, aurait été applicable dans le pays où vous résidez.

16. Résolution des litiges par arbitrage exécutoire si vous résidez aux États-Unis

VEUILLEZ LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT CETTE DISPOSITION DE « RÉOLUTION DES LITIGES PAR ARBITRAGE EXÉCUTIF ». IL LIMITE VOS DROITS EN CAS DE LITIGE ENTRE VOUS ET CITIZENM, SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS ET DE L'OPTION DE RETRAIT ÉNONCÉES CI-DESSOUS.

16.1. Champ d'application de la clause d'arbitrage

Vous et citizenM acceptez que tout litige, réclamation ou cause d'action passé, présent et futur découlant de ou lié à ces conditions générales ou à votre utilisation ou achat des avantages de l'abonnement Plus, qu'ils surviennent avant ou après avoir accepté de ces conditions générales (collectivement, « Litige(s) ») seront déterminés par arbitrage, à moins que vous ne vous retiriez comme prévu à la section 16.4 ci-dessous ou que votre Litige soit soumis à une exception à cet accord d'arbitrage énoncé dans la section 16.8. Vous et citizenM convenez également que tout arbitrage en vertu de cette section ne doit pas être traité comme une action collective, de groupe ou représentative. La présente section 16 « Résolution des litiges par arbitrage exécutoire si vous résidez aux États-Unis » doit être interprétée et soumise à la Loi fédérale sur l'arbitrage, nonobstant tout autre choix de loi défini dans les présentes conditions générales.

16.2. Résolution informelle des litiges

citizenM souhaite répondre à vos préoccupations sans avoir recours à un litige juridique formel. Avant de déposer une réclamation contre citizenM, vous acceptez d'essayer de résoudre le litige de manière informelle en contactant support@citizenm.com

De même, citizenM entreprendra des efforts raisonnables pour vous contacter (si nous avons des coordonnées vous concernant) afin de résoudre toute réclamation que nous pourrions avoir de manière informelle avant d'entreprendre toute action formelle. Si un Litige n'est pas résolu dans les trente (30) jours suivant l'envoi de l'e-mail signalant l'envoi du litige, vous ou citizenM pouvez engager une procédure d'arbitrage comme décrit ci-dessous.

16.3. Nous sommes tous les deux d'accord pour arbitrer

En acceptant les présentes conditions générales, vous et citizenM acceptez de résoudre tout Litige par le biais d'un arbitrage final et exécutoire, comme indiqué dans les présentes, à l'exception de ce qui est indiqué dans la section « Exceptions à l'accord d'arbitrage » ci-dessous.

16.4. Retrait de la convention d'arbitrage

Si vous ne souhaitez pas être soumis(e) à la présente convention d'arbitrage, vous pouvez vous retirer de cette disposition d'arbitrage en envoyant un avis écrit à support@citizenm.com dans les trente (30) jours suivant la première acceptation des présentes conditions générales. Vous devez dater l'avis écrit et inclure votre nom et prénom, votre adresse et une déclaration claire indiquant que vous ne souhaitez pas résoudre les litiges avec citizenM par voie d'arbitrage. Si aucune notification écrite n'est soumise dans le délai de 30 jours, il sera considéré que vous avez sciemment et intentionnellement renoncé à votre droit de contestation, sauf en ce qui concerne les exceptions énoncées à la section 16.8 ci-dessous. En vous retirant de l'accord d'arbitrage, il ne vous sera pas interdit d'acheter ou d'utiliser les avantages de l'abonnement Plus ou de conclure les présentes conditions générales, mais vous et citizenM ne serez pas autorisés à invoquer l'accord mutuel d'arbitrage pour résoudre les Litiges dans les conditions prévues par ailleurs dans le présent document.

16.5. Procédure d'arbitrage et frais

16.5.1. Vous et citizenM acceptez que l'American Arbitration Association (« AAA ») administrera l'arbitrage conformément à ses règles d'arbitrage commercial et aux procédures supplémentaires pour les Litiges liés à la consommation en vigueur au moment où l'arbitrage est demandé (« Règles de l'AAA »). Ces règles sont disponibles sur le site www.adr.org ou en appelant l'AAA au 1-800-778-7879. Une partie qui souhaite entamer une procédure d'arbitrage doit fournir à l'autre partie une demande écrite d'arbitrage comme spécifié dans les Règles de l'AAA. (L'AAA fournit une demande générale d'arbitrage). L'arbitrage se déroulera sur une base individuelle et sera traité par un arbitre unique. L'arbitre unique sera soit un juge à la retraite, soit un avocat autorisé à pratiquer le droit et sera choisi par les parties à partir de la liste d'arbitres de l'AAA. Si les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord sur un arbitre dans les quatorze (14) jours suivant la remise de la demande d'arbitrage, l'AAA désignera alors l'arbitre conformément aux Règles de l'AAA. Le(s) arbitres seront autorisés à accorder tous les recours, y compris les mesures injonctives, qui seraient à votre disposition dans le cadre d'un procès individuel et qui ne peuvent faire l'objet d'une renonciation en vertu de la loi applicable. Nonobstant toute disposition contraire de la présente section 16.5.1, si une partie demande une

injonction qui aurait un impact significatif sur d'autres membres de l'abonnement Plus, tel que raisonnablement déterminé par l'une ou l'autre des parties, les parties conviennent que cet arbitrage se déroulera sur une base individuelle, mais sera traité par un panel de trois (3) arbitres. Chaque partie choisira un arbitre et les deux arbitres choisis par les parties choisiront le troisième, qui présidera le panel d'arbitrage. Il doit s'agir d'un juge à la retraite ou d'un avocat autorisé à pratiquer le droit et ayant l'expérience de l'arbitrage ou de la médiation des litiges. En cas de désaccord sur la question de savoir si le seuil d'un groupe de trois arbitres a été atteint, l'arbitre unique nommé conformément à la présente section prendra cette décision. Si l'arbitre détermine qu'un groupe de trois personnes est approprié, l'arbitre peut, s'il est choisi par l'une des parties ou en tant que président par les deux arbitres choisis par les parties, participer au groupe d'arbitrage. Sauf disposition contraire de la loi, la procédure d'arbitrage et toute sentence arbitrale seront confidentielles.

16.5.2. Vous et citizenM convenez en outre que l'arbitrage aura lieu dans la zone métropolitaine la plus proche de votre lieu de résidence ou, si les parties le souhaitent, que toutes les procédures pourront être menées par vidéoconférence, par téléphone ou par d'autres moyens électroniques à distance. Dans les deux cas, citizenM peut choisir de comparaître par voie électronique. Si citizenM choisit l'arbitrage, citizenM paiera tous les frais de dépôt de l'AAA et les frais administratifs (autres que les frais d'audience). Si vous choisissez l'arbitrage, les frais de dépôt et les frais administratifs (autres que les frais d'audience) seront payés conformément aux Règles de l'AAA, ou conformément à la loi compensatoire si cela est contraire aux Règles de l'AAA. Cependant, si la valeur de la réparation demandée est de 10 000 \$ ou moins, à votre demande, citizenM paiera tous les frais de dépôt, d'administration et d'arbitrage associés à l'arbitrage, à moins que le(s) arbitres ne trouvent que le fond de votre réclamation ou la réparation demandée était frivole ou a été intentée dans un but inapproprié (tel que mesuré par les normes énoncées dans la règle fédérale de procédure civile 11[b]). Dans de telles circonstances, les frais seront déterminés conformément aux Règles de l'AAA. Chaque partie prend en charge les frais de ses propres avocats, sauf disposition contraire de la loi.

16.6. L'arbitrage se déroulera individuellement

Vous et citizenM convenez que l'arbitrage de tout Litige se déroulera sur une base individuelle et ni vous ni citizenM ne pouvez déposer une réclamation dans le cadre d'un arbitrage collectif, de groupe, coordonné, consolidé ou de masse (chacun, un « Arbitrage collectif »). Sans limiter la généralité de ce qui précède, une demande de règlement d'un Litige contre citizenM sera considérée comme un Arbitrage collectif si (i) deux (2) demandes d'arbitrage similaires ou plus sont déposées simultanément par ou au nom d'un ou de plusieurs demandeurs ; et (ii) les avocats des demandeurs sont les mêmes, partagent les honoraires ou se coordonnent dans l'ensemble des arbitrages. Aux fins de la présente disposition, le terme « simultanément » signifie que les deux arbitrages sont en instance (déposés mais pas encore résolus) en même temps.

16.7. Renonciation aux recours collectifs et à l'arbitrage collectif

DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, NI VOUS NI CITIZENM N'AVEZ LE DROIT DE CONSOLIDER, DE JOINDRE OU DE COORDONNER DES LITIGES PAR OU CONTRE D'AUTRES PERSONNES OU ENTITÉS, OU D'ARBITRER OU DE PLAIDER TOUT LITIGE À TITRE DE REPRÉSENTANT, Y COMPRIS EN TANT QUE MEMBRE REPRÉSENTANT D'UN GROUPE OU EN TANT QUE PROCUREUR GÉNÉRAL PRIVÉ. EN CAS DE LITIGE (TEL QUE DÉFINI CI-DESSUS), TOUS CES DROITS SONT EXPRESSÉMENT

ET INCONDITIONNELLEMENT ANNULÉS. TOUTE CONTESTATION DE LA VALIDITÉ DE LA PRÉSENTE SECTION SERA TRANCHÉE EXCLUSIVEMENT PAR L'ARBITRE.

16.8. Exceptions à la convention d'arbitrage

Nonobstant l'accord d'arbitrage des Litiges conclu entre vous et citizenM, vous conservez le droit (A) d'intenter une action individuelle devant la cour des petites créances ; et (B) de demander une injonction ou d'autres mesures équitables devant un tribunal compétent pour empêcher la violation, l'appropriation illicite ou la violation réelle ou menacée des droits d'auteur, des marques de commerce, des secrets commerciaux, des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle d'une partie.

16.9. Survie et divisibilité de la présente disposition d'arbitrage

La présente section 16 « Résolution des litiges par arbitrage exécutoire si vous résidez aux États-Unis » restera en vigueur après la résiliation ou l'expiration des présentes conditions générales. À l'exception de l'article 16.7 « Renonciation aux recours collectifs et à l'arbitrage collectif », si un tribunal ou un arbitre décide qu'une partie de la présente section 16 n'est pas valide ni applicable, alors les parties restantes de la présente section 16 resteront néanmoins valides et en vigueur. Si un tribunal ou un arbitre estime que tout ou partie de la section 16.7 « Renonciation aux recours collectifs et à l'arbitrage collectif » n'est pas valide ni inapplicable, alors l'intégralité de cette section 16 « Résolution des litiges par arbitrage si vous résidez aux États-Unis » sera considérée comme nulle et tout Litige restant devra être porté devant un tribunal conformément à la section 16.

17. Droit applicable et juridiction compétente si vous résidez aux États-Unis

Si vous résidez aux États-Unis, sauf disposition contraire de la loi applicable ou prévue dans la section 17, dans le cas où l'accord d'arbitrage s'avère ne pas s'appliquer à vous ou à votre Litige, vous et citizenM convenez que toute procédure judiciaire doit être portée devant un tribunal compétent à New York, aux États-Unis. Vous et citizenM consentez à ce que la juridiction compétente soit celle du lieu de l'affaire et de la personne. Sauf dans la mesure où cela est incompatible ou préempté par les lois de la juridiction dans laquelle vous vivez, le droit de New York, sans égard aux principes de conflit ou de choix de lois, régira les présentes conditions générales et tout Litige.

Annexe A - Modèle de formulaire de rétractation

Remplissez et renvoyez ce formulaire uniquement si vous souhaitez vous retirer de l'accord mycitizenM+.

À : citizenM subscription B.V
Leidseweg 219
2253 AE Voorschoten
Pays-Bas,
support@citizenm.com

Je notifie par la présente que je me retire de mon accord mycitizenM+ conclu le **[insérer la date]**

Nom de l'acheteur :

Adresse de l'acheteur :

Signature de l'acheteur (uniquement si ce formulaire est soumis sur papier) :

Date :